

ANNEXE 1

QUELQUES DÉFINITIONS



INDICATEUR DE RISQUE DES PESTICIDES DU QUÉBEC - IRPeQ¹¹

L'indicateur de risque des pesticides du Québec, désigné par l'acronyme « IRPeQ », est un outil de diagnostic et d'aide à la décision conçu pour évaluer le risque découlant de l'utilisation des pesticides et en optimiser la gestion. Il comprend un volet portant sur la santé (IRPeQ-santé) et un volet lié à l'environnement (IRPeQ-environnement). Dans un contexte de gestion intégrée des ennemis des cultures, l'IRPeQ met en perspective les risques associés aux pesticides tout en favorisant l'identification de solutions pour réduire ces risques.

IRPeQ-santé

Cet indicateur de risque toxicologique a été élaboré par l'INSPQ. Il s'appuie notamment sur des indices de toxicité **aiguë** et **chronique** des pesticides. De plus, il prend en compte certaines particularités des préparations commerciales plutôt que de retenir seulement les caractéristiques des matières actives qui les composent. Ainsi, des variables comme la concentration des matières actives, le type de formulation, la dose d'application des préparations commerciales et l'influence des techniques d'application sont considérées dans la détermination du risque traduit par l'indicateur. Cet indicateur a principalement été développé pour apprécier le risque des pesticides pour les utilisateurs, à savoir les personnes qui appliquent les produits ou encore les travailleurs pouvant entrer en contact avec les parcelles traitées. Toutefois, l'IRPeQ permet également de faire une appréciation globale du risque d'un pesticide, notamment en tenant compte du potentiel de persistance et de bioaccumulation du produit.

IRPeQ-environnement

Cet indicateur de risque éco-toxicologique et d'impacts potentiels sur l'environnement a été développé conjointement par le MAPAQ et le MDDEP. Il tient compte des propriétés des pesticides qui conditionnent leur devenir et leur comportement dans l'environnement, ainsi que de leur potentiel **éco-toxicologique** (c'est-à-dire leurs effets toxiques pour plusieurs espèces animales ou végétales).

Les paramètres considérés dans la détermination d'un indice de risque pour l'environnement sont les suivants :

sur le plan éco-toxicologique :

- l'impact sur les invertébrés terrestres,
- l'impact sur les oiseaux,
- l'impact sur les organismes aquatiques;

sur le plan physicochimique :

- la mobilité,
- la persistance dans le sol,
- le potentiel de bioaccumulation.

Par ailleurs, l'IRPeQ-environnement tient également compte de certaines caractéristiques liées à l'utilisation d'une préparation commerciale, notamment la dose d'application et le type de culture.

¹¹ Source de l'information : SAMUEL, O., S. DION, L. ST-LAURENT et M.-H. APRIL. (2007). *Indicateur de risque des pesticides du Québec - IRPeQ - Santé et environnement* [en ligne]. Québec : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation/ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs/Institut national de santé publique du Québec, 44 p. Consultable sur Internet : <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca>>, <<http://www.mddep.gouv.qc.ca>> et <<http://www.inspq.qc.ca>>.